

Philippe Bovani  
14 Gascaigne  
44290 Guémené Penfao  
0670749570  
[philippe@bovani.fr](mailto:philippe@bovani.fr)

Le 30 septembre 2018

*Annexé au registre  
le 3 octobre 2018  
Le Commissaire enquêteur*

Bonjour Monsieur Bernard Valy

Je viens de prendre connaissance hier matin 29 septembre 2018, d'une enquête publique concernant la demande d'extension de l'élevage porcin de la SCEA de Saint Yves. Je suis pourtant concerné en tant que voisin proche de la future zone de stockage des lisiers. Il aurait été intéressant que dans le dossier de la SCEA de Saint Yves puisse être inclus un questionnaire du voisinage.

A noter que toutes mes réflexions et déclarations sont soutenues par différents dossiers et documents que je ne peux vous faire passer par mel vu la petite taille des pièces de 3 Mo autorisée.

Je tiens à préciser que je ne suis pas un expert dans la production porcine ou l'exploitation des terres, mais juste un voisin qui va être très impacté

Je suis toujours surpris de voir que l'on puisse autoriser des extensions de production sur des marchés qui connaissent de fortes baisses de consommation. C'est le cas pour la consommation de Porc qui est en baisse depuis plusieurs années, que ce soit en viandes fraîches ou en charcuterie. Dans une telle conjoncture, une extension de production sur un site va obligatoirement engendrer une baisse de production du site voisin.

Coté économique, je ne comprends donc pas les autorisations qui peuvent être accordées sur de tels projets, qui entraînent automatiquement un solde négatif au niveau de l'emploi. Une des motivations de la SCEA de Saint Yves, est l'embauche d'une personne, mais avec une augmentation de Animaux Équivalents de + de 50%, il est certain que d'autres sites vont devoir débaucher et le solde sur le secteur sera négatif

J'ai pu, après de multiples recherches trouver le dossier complet déposé sur le site Loire-atlantique.gouv, et j'ai pris le temps de le lire en détail.

J'aimerais donc revenir sur certains points du dossier et sur certains points ne faisant pas partie du dossier.

#### **1 - Les motivations principales:**

- **Maintenir la valeur ajoutée à l'échelon du territoire:** absence de ce point dans le dossier. D'un point de vue économique, cet argument n'est pas adapté
- **Réduire au maximum l'impact carbone sur l'environnement:** Une évolution de 50% de Animaux équivalents ne peut avoir comme résultat une diminution de l'impact carbone. Un unité de stockage de 2763 m<sup>3</sup> non couverte ne peut pas réduire l'impact sur l'environnement
- **Disposer d'un outil aux normes (bien être animal, environnement):** J'espère que l'outil est déjà aux normes, quand au bien être animal, et l'environnement je ne me prononcerai pas, car ces arguments ne devraient pas être associés à une extension de production porcine très importante
- **Conforter les emplois existants sur le site**
- **Permettre l'embauche d'un salarié**

Pour ces 2 points, le solde de l'emploi sera négatif à court terme sur le secteur

- **Assurer l'avenir des jeunes enfants**
- **Reprise des terres par les fils et valorisation totale sur les terres familiales :**

La principale motivation est bien un projet de transfert de patrimoine

Dans les motivations principales, a aucun moment il n'est question d'améliorer le bien être des habitants voisins des exploitations (bâtiments, stockage ou terres sur lesquelles vont être mis l'épandage des lisiers)

## **2- La fosse relai située sur le site de l'Earl DE GUEME : 2763 m<sup>3</sup> non couverte**

Le dossier n'est pas très fourni sur cette fosse relai, quelles fréquences (par jour, par semaine, par mois) d'approvisionnement de cette fosse relai, nombre de camions alimentant la fosse relai  
Le seuls éléments sur cette fosse est qu'elle sera alimentée en période morte (hors touristique) et autant que possible par camions citernes : la possibilité d'utiliser d'autres moyens de transport n'est donc pas exclu ? Quel sera le circuit de ce transport ?  
Il est important que nous puissions avoir le détail complet pour cette fosse relai qui va alimenter la moitié des terres epandables du projet sa capacité étant de 2763 m<sup>3</sup> qui n'est pas couverte  
Quelles sont les traitements, comment est la fosse, est elle aux normes européennes, ?

## **Comment dans un dossier de projet d'expansion de production porcine, peut on encore en 2018 utiliser des fosses non couvertes pour gérer 50% de ses lisiers et parler d'environnement (même si la couverture n'exclut pas les nuisances)?**

« Le stockage du lisier dans des ouvrages de stockage externes est une source d'émissions d'ammoniac dont la volatilisation est favorisée par les échanges atmosphériques entre l'air et la surface du lisier. Il est à l'origine d'environ 20% des émissions d'ammoniac des installations d'élevage. En France, contrairement à d'autres États Membres où les couvertures sont déjà obligatoires, ce stockage est réalisé le plus souvent sans protection. Les conclusions relatives aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) concernant les élevages intensifs recensent plusieurs techniques qui permettent de réduire les émissions de NH<sub>3</sub>. » Extrait d'une **Publication Ineris - INERIS-DRC-16-156188-10660A - Mise en ligne le 28/11/2017**

## **3- Les parcelles:**

Je suis surpris aussi de voir que différentes parcelles telles que l'îlot numéro 7, ou l'îlot numéro 8 sur lesquels d'importants travaux de mise en place de drainage ont été effectué avec écoulement dans le ruisseau attenant pour l'îlot numéro 7, puissent recevoir de l'épandage sans risque pour les eaux.

L'îlot numéro 52 n'est pas prévue à recevoir d'épandage sur l'annexe au dossier. Elle aussi a eu une mise en drainage complet. Du moins, j'ai pu constater des travaux d'enfouissement de tuyaux.  
De même, l'îlot numéro 12 en forte pente vers le ruisseau ne peut pas retenir les eaux de pluie sans qu'elles se déversent dans le ruisseau.

Mais je ne suis pas un expert.

A noter que le chemin rural qui coupait l'îlot numéro 52 a disparu ? Pourtant encore sur le cadastre

Non seulement nous craignons les odeurs du stockage, des épandages de lisier et de fumier, prévus dans les plans d'épandage, mais aussi la pollution des sols et de la nappe phréatique

## **4 – Les Odeurs :**

Pour parler du vent, le dossier contient la rose des vents de Nantes, il aurait été plus judicieux de faire une rose des vents de Guemené Penfao sur une année et surtout sur la période d'épandage et nous pourrions voir que l'orientation dominante n'est pas celle au dossier.

Les vents dominants ne veulent pas dire permanents.

Les vents dominants Ouest Sud Ouest sont appelés dominants en grande partie à cause de l'activité plus forte des vents et des fortes rafales pendant les mois d'hiver, mois sur lequel il n'y a pas d'épandage.

De part son altitude par rapport aux villages voisins (dénivelé négatif de 35m) et à Guemené penfao (dénivelé négatif de 20m), les vents de sud et sud est sur l'Earl de Guemé vont impacter en période d'épandage et de stockage. Données Géoportail.

Dans le point 8 du dossier, il est question de la gestion des réductions des odeurs : pour le stockage, il n'est pas du tout question du site de Guemé. Un oubli, ou pas de gestion des odeurs

Un point cependant précise : « La potentialité de dégagement de l'H<sub>2</sub>S diminue en fonction du temps de stockage et celle du dégagement de NH<sub>3</sub> augmente. »

Mais comme il y aura des transports fréquents vers la fosse reli, le dégagement de H<sub>2</sub>S sera permanent

Pour l'épandage, l'utilisation de pendillards ou enfouisseur est garantie. Est on sur que seules ces 2 méthodes seront utilisées. Sur quelles parcelles seront elles utilisées

Néanmoins comme le relate le dossier :

« On constate que les enfouisseurs sont les plus efficaces avec 50 à 70 % de réduction des émissions d'ammoniac. L'ammoniac participe aux odeurs à l'épandage mais la destruction totale de l'ammoniac émis n'induit pas systématiquement la disparition des émissions d'odeurs »

Un paragraphe traite de la qualité de l'air, mais en concluant que pour Guemené, les mesures ne sont pas faciles. Le contenu des gaz peut néanmoins être qualifié et quantifié et il est facile ensuite d'apprécier l'évolution de la qualité de l'air, ce qui n'est pas fait

Après l'eau du robinet de plus en plus polluée avec les engrais (suite aux différentes études réalisées ou en cours), nous allons bénéficier d'un air vicié: Quand l'épandage a lieu la vie à l'extérieur est impossible, finies les siestes sur la terrasse, et l'odeur s'incruste : dans la maison, sur le linge que vous mettez à sécher, etc.....

Comme il est dit dans le dossier, les mesures pour l'odeur est complexe, mais il y aura diminution et absence de gêne prolongée : cela est clair, il y aura gêne mais pas tout le temps...

## **5 – Patrimoine des habitants de Guemené Penfao :**

Voici un des points non abordés par le dossier. A combien est estimé la depreciation de l'immobilier sur Guemené et les voisinage des sites, et des terres agricoles

## **6 – Évaluation et Evolution des Nuisances**

Comme je l'ai précisé au début, à aucun moment il n'est abordé une quantification et qualification des nuisances apportés par rapport à la situation actuelle aux habitants de Guemené Penfao et environs.

A noter que pour le voisinage de l'EARL de Guemé, cette nouvelle activité de stockage et nouveau type d'épandage (au vu des parcelles prévues) va changer complètement la vie que ce soit en terme olfactif même à plus de 3 km de la zone ou au niveau de la santé, puisque les recherches et études ont prouvées la nocivité des émissions des gaz de lisiers porcins.

## **Dans le dossier, on nous précise : le PRQA conclut que l'ammoniac atmosphérique ne devrait pas provoquer de phénomènes irritatifs pour les populations**

L'INRA dit : « Les émissions d'ammoniac sont à 95% d'origine agricole, dont 80% proviennent de l'élevage. L'ammoniac est un gaz irritant pouvant être incriminé dans l'apparition de certaines maladies (asthme, bronchites chroniques) chez les éleveurs et chez les animaux et également dans la diminution des performances zootechniques. Les retours de l'ammoniac à la biosphère se font sous forme sèche ou humide, soit à proximité du lieu d'émission, soit après avoir parcouru de longues distances notamment pour l'ammonium dont le temps de résidence dans l'air est plus long que celui de l'ammoniac. Ces retombées ont diverses conséquences : (1) sur les plantes, cela entraîne un

déséquilibre dans leur alimentation et augmente leur fragilité vis-à-vis d'autres facteurs secondaires de stress ; (2) suivant les caractéristiques physico-chimiques des sols et des eaux cela débouchera, soit sur un enrichissement en azote, soit sur une acidification avec disparition de la faune et de la flore dans les cas extrêmes » - INRA Prod. Anim., 2002, 15 (3), 151-160

Les nuisances non identifiées également, c'est le transport des lisiers et l'augmentation de transport des animaux : Plus de cochons égale plus de camions ?

#### 7 - Conclusion

A noter que dans le dossier, l'identification des éléments impactés les plus importants sont

- Population, santé humaine Notables Enjeu faible (odeurs, bruit)
- Eau Notables Enjeu moyen
- Biodiversité Notables Enjeu faible
- Air (odeurs, ammoniac, poussières, ..) Notables Enjeu moyen

Il est vrai que pour la transmission de patrimoine, ce sont des enjeux faibles, mais pour nous habitants de Guemené et des ses environs , ce sont des priorités non discutables et ne pouvant être remises en cause.

Nous subissons avec l'eau du robinet un « empoisonnement » chiffré et du pour la plus grande partie à l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture. Le risque que cela empire avec l'augmentation massive de l'utilisation de lisier porcin est évident et facilement chiffrable.

Il en est de même pour la qualité de l'air et la modification des odeurs sur les secteurs concernés Nous ne pouvons donc accepter un tel projet qui remet en cause l'avenir de tous les Guemenéens

PS : Je ne pourrais être présent à votre réunion du Lundi 8 Octobre, mais je suis disponible très souvent étant à la retraite.





bernard valy &lt;enquete.saintyvesguemene@gmail.com&gt;

**2eme envoi Enquete publique SCEA de Saint Yves**

1 message

**Philippe Bovani** <philippe@bovani.fr>  
À : enquete.saintyvesguemene@gmail.com

3 octobre 2018 à 09:01

Bonjour Monsieur Valy,

Ne pouvant vous envoyer tous les documents en meme temps, je vais etre obligé de vous les envoyer en plusieurs fois.

**Ilot numero 12 de Earl de Guemé:**

Prevision d'epandage sur une pente allant jusqu'à 24% et pente moyenne de 9%.

Je pensais que la loi interdisait l'epandage sur des pentes egales ou superieures à 7%

Avec l'outil Geoportail, je souhaite que vous puissiez identifier toutes les parcelles et le calcul des pentes, car d'autres parcelles sont dans le meme cas et certaines beneficent d'un drainage tout neuf.

Autoriser le projet va augmenter de facon tres significative la pollution de nos ruisseaux et rivieres.

**Reunion d'information sur le projet:**

Je souhaiterais que vous puissiez dans le cadre de votre enquete, organiser une reunion publique dans les jours qui viennent, permettant d'informer la totalité de la population de Guemené sur le projet, et de pouvoir ouvrir des discussions constructives sur ce projet. Pour informer de cette reunion, il serait judicieux d'utiliser des moyens très visibles par tous (panneau electronique d'affichage sur la place Simon, ou distribution d'invitations sur des lieux de passage (Super U, ...) et bien entendu sur la page Facebook de la ville. Cela evitera des desagregements futurs pour tous.

Ce genre de reunion se pratique lors d'Enquete publique.

En effet, en discutant un peu avec mes voisins, peu sont au courant et comme moi, ils ne lisent pas les articles administratifs dans les journaux ou ne vont pas devant la mairie lire les decrets.

**Gascaigne, L'Epine, L'Etang, Lotissement de Gascaigne:**

Je me permets de vous renvoyer une des annexes du dossier avec une vue plus precise des villages cités plus haut. La zone Sud Guemené d'épandage va impacter le village de Gascaigne, de l'Étang et le lotissement de Gascaigne, l'epine, Bruc, mais également les zones un peu plus haut (ecole, college, camping, piscine, terrain de sport ...). La culture et les activites de nos enfants vont etre "parfumées".

Les zones d'épandage les plus proches de ces zones n'utilisaient pas jusqu'à maintenant de lisier porcin.

Cela va être une véritable nuisance surtout les jours de vent provenant Sud et Sud Ouest (si l'on s'en tient à la rose des vents du dossier. Je reprendrais ce que dit le dossier, à savoir vent dominant de Sud Ouest, vous pouvez devinez au vu du schéma, l'impact direct sur ces habitations suites aux epandages prévus.

L'épandage ne pourra pas être fait le même jour pour toutes les parcelles, ce qui veut dire que lors de la période d'épandage, la nuisance olfactive va durer plusieurs jours voire semaine.

Nous n'avons pas de données de planning effective d'épandage : combien de fois par an et parcelles, durée pour un traitement total des parcelles zone sud et également zone Nord

Pouvez vous me confirmer avoir reçu mon premier envoi sinon je me permettrai de vous le retourner.

Je ne manquerai pas de vous envoyer d'autres elements vous aidant dans votre reflexion.

Bonne journée

Philippe Bovani

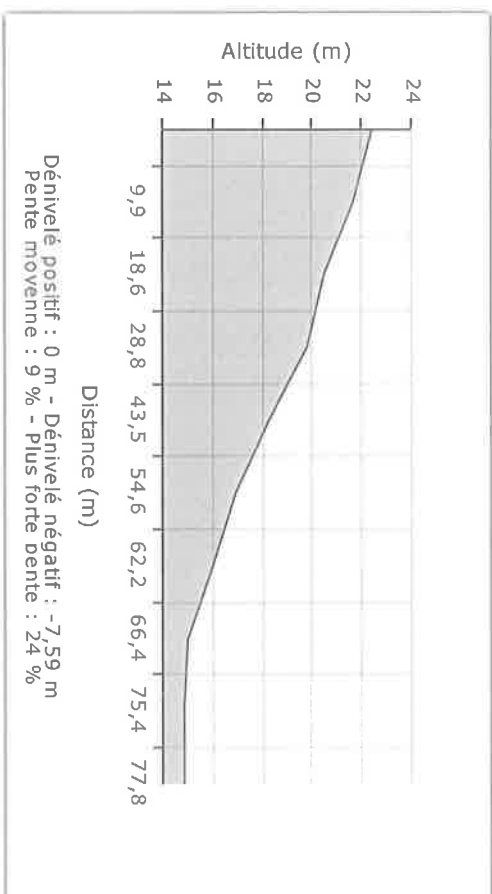
---

**2 pièces jointes**

 **Pente llot 12 Earl de Guemé - Géoportail.pdf**  
92K

 **Vue sud Guemené Epandage.pdf**  
124K

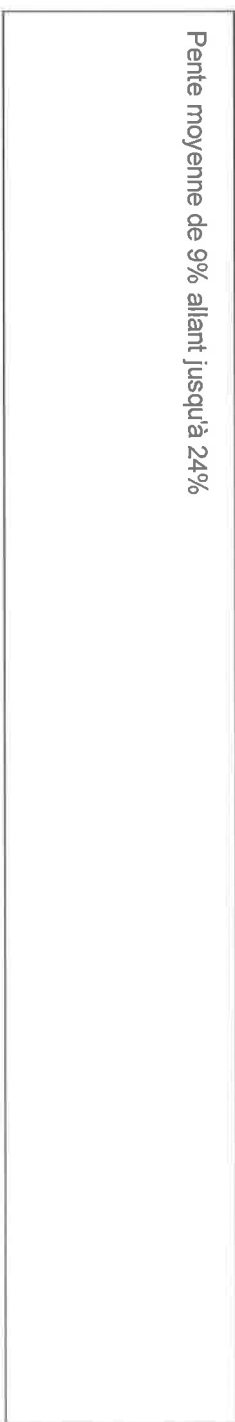


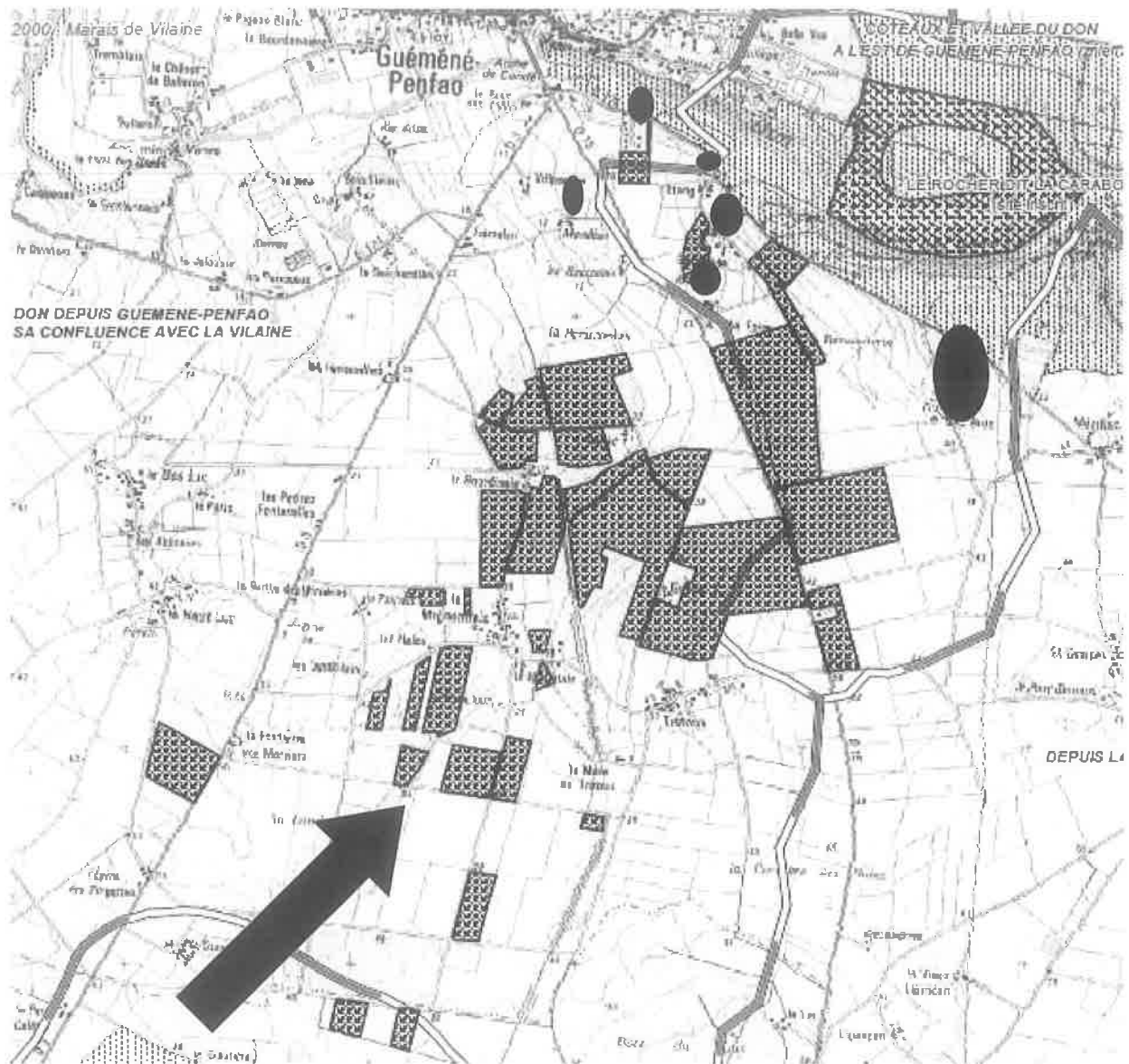


© IGN 2017 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 49' 09" W  
Latitude : 47° 37' 11" N

Pente moyenne de 9% allant jusqu'à 24%





En vert, habitations

La zone Sud Guemené d'épandage va impacter le village de Gascaigne, de l'Étang et le lotissement de Gascaigne

Les zones d'épandage les plus proches de ces zones n'utilisaient pas jusqu'à maintenant de lisier porcin.

Cela va être une véritable nouvelle nuisance surtout les jours de vent provenant Sud et Sud Ouest (si l'on s'en tient à la rose des vents du dossier)

L'épandage ne pourra pas être fait le même jour pour toutes les parcelles, ce qui veut dire que lors de la période d'épandage, la nuisance olfactive va durer plusieurs jours voire semaine.

Nous n'avons pas de données de planning effective d'épandage : combien de fois par an et parcelles, durée pour un traitement total des parcelles zone sud et également zone Nord

*BN*





bernard valy <enquete.saintyvesguemene@gmail.com>

---

**Dossier Haies Complement sur Earl de Guemé**

1 message

---

**Philippe Bovani** <philippe@bovani.fr>  
À : enquete.saintyvesguemene@gmail.com

21 octobre 2018 à 10:32

Monsieur Valy,

Pour compléter votre enquête et en complément du dossier Haies , je vous joins 2 prises de vue aeriennes de 2018 (Google Maps) avant et après la création de la Fosse Relais sur l'Earl de Guemé

Vous pouvez apprécier de façon plus précise la disparition des haies et arbres aux alentours de ce site

Bonne journée

Philippe Bovani

---

**2 pièces jointes**

 **Google Maps Guemé 2018 après construction Fosse Relais.pdf**  
4285K

 **Google Maps Guemé 2018 avant construction Fosse Relais.pdf**  
4210K

Google Maps Guémé, 44290 Guemené Penfao: avant transformation



Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 20 m

BV

Google Maps Earl de Guerne après construction de la Fnsse Relais



Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 20 m

*BN*